

Mémoire présenté au BAPE – Projet Hydro-Québec, Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, Montréal

madame la Présidente,
madame la Commissaire,

Dans le cadre du BAPE sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, à Montréal, je souhaite présenter ma réflexion et ma position concernant le projet proposé par Hydro-Québec.

Dans un premier temps, j'ai été sidérée de constater la nature des remblais réalisés en urgence par Hydro-Québec dans les trois secteurs jugés prioritaires. La vue de ces remblais, qui créent une dissonance visuelle importante dans le paysage riverain, a motivé mon implication personnelle au sein d'un groupe citoyen visant à promouvoir et à assurer l'accessibilité à la rivière qui délimite au nord notre arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Théoriquement, selon la délimitation du milieu de l'étude d'impact déposée au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), je ne suis pas une résidente directement visée par le projet. Cependant, je suis résidente du quartier et j'utilise régulièrement ce milieu récréatif et naturel qu'offre le bord de l'eau. C'est mon engagement dans le milieu de l'habitation sociale qui m'a permis d'être mieux informée et m'a motivée à vous soumettre ce mémoire. Je parle en mon nom propre, mais je suis convaincue que ma voix résonne pour plusieurs de mes voisin.es et concitoyen.ne.s.

Le projet et le milieu à l'étude

Je comprends qu'il y a près de 100 ans, lors de la construction du barrage, la mise en place de murs de soutènement pour stabiliser le remblayage des berges naturelles de la rivière des Prairies était la solution préconisée. L'installation d'un garde-corps s'imposait alors, compte tenu du dénivelé entre le haut du mur – nouveau niveau du sol remblayé – et le niveau de l'eau.

Aujourd'hui, au XXI^e siècle, nous devrions être davantage conscients de l'impact de nos interventions sur l'environnement. La bande riveraine est un écosystème particulièrement fragile, riche et essentiel au maintien de la qualité

environnementale du milieu biophysique et humain. Les changements climatiques que nous subissons en témoignent.

Je suis convaincue que nous pouvons, que nous devons, faire mieux pour aménager une bande riveraine de qualité dans cette portion de 1,3 kilomètre de la rivière des Prairies, dans le secteur du Sault-au-Récollet. Pour le promeneur riverain ou l'observateur à bord d'une embarcation, la vue des remblais existants crée une dissonance visuelle importante, d'autant plus marquée lorsque l'arrière-plan ouvre sur un paysage bucolique et champêtre, comme aux abords de Sophie-Barat et des Frères de Saint-Gabriel, ou sur la silhouette singulière de l'église de la Visitation.

Le verdissement des remblais émergents

Depuis de nombreuses années, les bonnes pratiques de stabilisation des berges reposent sur la renaturalisation de la bande riveraine. Ce sont les systèmes racinaires de certaines espèces végétales qui assurent la stabilisation des sols. Toute la strate végétale – des plantes semi-aquatiques aux arbres à grand déploiement comme les saules, les peupliers et les érables argentés ou rouges – contribue à contrer l'érosion et à stabiliser les berges.

Comment comprendre que, pour la partie émergente des remblais, Hydro-Québec ne parle que de simple « verdissement »? Les illustrations présentées sont peu encourageantes : elles ne montrent que des végétaux de type graminées, vivaces et de petits arbustes à fleurs. À quoi doit-on s'attendre concrètement?

L'expérience à Sophie-Barat a démontré que l'implantation de végétation sur des remblais en grosses roches, exposés en plein soleil, est un échec. À l'inverse, la proposition expérimentale des fosses aquatiques dans le secteur de l'émissaire Curotte montre qu'il est possible d'aménager des paliers et des talus à différents niveaux grâce à la technologie des gabions. Ce type de solution, combiné à une revégétalisation adéquate, serait une option intéressante pour recréer l'habitat naturel de la faune et de la flore caractéristique de la bande riveraine.

Depuis le début de nos échanges avec Hydro-Québec, la revégétalisation des remblais émergents ne semble pas envisagée sérieusement. Elle est rejetée au motif qu'il faut inspecter visuellement et régulièrement la solidité des remblais.

Or, pour les remblais émergents, c'est justement l'ensemble de la strate végétale qui assure la stabilité des sols et limite leur érosion.

La nature des remblais émergents et leur nécessité selon les secteurs

L'enrochement proposé – avec des roches de 0 à 900 mm – est probablement adéquat pour les remblais submergés. Cependant, pour les remblais émergents, sans revégétalisation, il constitue une véritable barrière physique pour les citoyens. Il ne permet pas d'accéder au bord de l'eau sans mettre en jeu la sécurité des personnes et rend nécessaire l'installation de clôtures.

Non seulement ce type de remblais rend l'accès physique à la berge difficile, voire impossible, mais il offre en outre un paysage inesthétique, incohérent avec le milieu riverain. Par ailleurs, dans certains secteurs, comme à l'arrière du CHSLD Emond Laurendeau, de la Résidence Ignace-Bourget ou de la résidence su 1395 Gouin Est et le boisé à l'est du terrain de l'école Sophie-Barat, la nécessité même de réaliser des remblais émergents n'apparaît pas évidente.

Les terrains créés, au fil du temps, par des remblayages dans la rivière, au-delà du mur existant, pourraient être revégétalisés et aménagés pour former une zone tampon (voir photo 2: Résidence Ignace-Bourget). Une autre solution pour la réfection du mur de soutènement existant pourrait-elle être étudiée? La reconstruction d'un nouveau mur pourraient peut-être être réalisés directement au sud du mur existant dans la servitude d'Hydro-Québec, ce qui permettrait d'éviter de remuer les sédiments pollués contenus dans les remblais formant la berge actuelle(voir photo 3: arrière du CHSLD Edmond Laurendeau).

Dans les secteurs déjà en cours de renaturalisation spontanée (photo 1: 1395 Gouin), rien ne justifie l'ajout de remblais au-dessus du niveau des basses eaux. Ce sont précisément les remblais émergents – ces amas de roches visibles – qui défigurent le paysage riverain, alors que les remblais submergés pourraient être réalisés à partir de barges.

Les berges de Sophie-Barat, déjà défigurées par le perré, pourraient être utilisées pour l'accostage de barges pendant les travaux. Une fois ceux-ci complétés, ces segments de rives pourraient être réaménagés et végétalisés afin de créer, à terme, des habitats aquatiques riverains de qualité (fosses, frayères, etc.), tout en offrant aux citoyens une réelle opportunité d'accéder à la rivière.

Un projet de réaménagement de berge plutôt qu'une simple réfection de mur de soutènement

Depuis le début, la conception même du projet de réfection des murs de soutènement me semble bancal. Hydro-Québec persiste à ne proposer qu'une seule solution, relevant davantage de l'« urgentologie » que d'une analyse approfondie des spécificités du milieu construit, des besoins et des attentes des usagers riverains.

La priorité est accordée aux demandes des propriétaires institutionnels riverains, soucieux de maintenir leurs acquis, sans égard suffisant aux utilisateurs et aux usagers de la berge. Pour contrer cette vision de solution unique, une analyse de la valeur du projet impliquant l'ensemble des intervenants et des acteurs permettrait de dégager des aménagements plus simples, mieux intégrés et générant une externalité positive, comme l'implantation d'une promenade riveraine.

L'étude d'une solution unique pour tous les segments des 1,3 km du projet de réfection laisse peu de place à la conception d'aménagements adaptés aux différentes situations du milieu urbain récepteur. À titre d'exemple, les résidents et les familles du CHSLD auraient sûrement proposé l'aménagement d'une terrasse offrant une vue ouverte sur la rivière plutôt qu'un enrochement qui devra être abaissé.

Les élèves de Sophie-Barat ont, il y a quelques années, monté une pièce de théâtre sur ce qu'ils rêvaient pour leur école : l'accès à la rivière y était mentionné. Ce simple exemple illustre la force du désir collectif d'un contact réel avec le milieu riverain.

Une occasion de faire mieux : une vision à long terme

Ultimement, mon souhait est que ce projet de réfection du mur de soutènement se transforme en véritable projet de réaménagement de la berge, répondant à des standards élevés de qualité environnementale, même si cela implique des coûts de réalisation plus élevés.

À mon humble avis, dès cette première étape, l'étude et l'analyse du projet devraient intégrer le fait que le milieu affecté par la réfection des murs dépasse

largement les seules propriétés riveraines. Le milieu humain récepteur est extrêmement riche : il ne s'agit pas uniquement des résidents en bordure nord du boulevard Gouin, entre l'église de la Visitation – la plus vieille église encore debout à Montréal – et l'extrémité ouest du parc Sophie-Barat. C'est l'ensemble des citoyens de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, et même au-delà, qui est concerné.

Je crois sincèrement que tous les citoyens des environs ont droit à un accès réel au bord de l'eau. Le privilège historique dont bénéficient les propriétaires riverains doit être réexaminé à la lumière du bien commun, pour le bien-être de toutes et de tous, sans nier leurs droits, mais en les conciliant avec l'intérêt collectif.

De plus, le projet d'Hydro-Québec ne devrait pas être conçu uniquement comme un projet de prolongation de la durée de vie d'un mur de soutènement existant. Il représente une occasion de mettre à niveau, près de 100 ans après leur implantation, les infrastructures de stabilisation de la berge, en les adaptant aux principes et méthodes environnementales contemporaines. C'est, à mon sens, la responsabilité de nos institutions – en l'occurrence Hydro-Québec, en collaboration avec l'arrondissement et la Ville centre – de concevoir un projet novateur de réfection des infrastructures, qui prenne réellement en compte les besoins et les attentes des citoyens.

L'importance de l'accessibilité au paysage riverain

Nous savons tous que l'accessibilité, visuelle et physique, à un paysage riverain naturel procure aux observateurs des sentiments de paix, de plénitude et de bien-être. Cette connexion à la nature s'est révélée d'autant plus essentielle lors de la pandémie et des épisodes de confinement, durant lesquels l'accès à des milieux de vie riches et apaisants est apparu comme une nécessité, et non comme un luxe.

Il est donc d'autant plus incompréhensible qu'aujourd'hui, en plein milieu urbain, après cette expérience collective, une société d'État envisage encore de stabiliser la berge en recourant principalement à des remblais rocheux émergents, sans réelle stabilisation végétale, et qui, de surcroît, ne permettent pas aux citoyens d'accéder à la rive.

Conclusion

En conclusion, le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard ne peut être évalué uniquement à l'aune de critères techniques de sécurité et de durabilité des ouvrages. Il touche à un espace collectif précieux, à un paysage porteur de mémoire, de biodiversité et de bien-être pour l'ensemble de la population.

Hydro-Québec et les autorités municipales ont, ici, l'opportunité de transformer un chantier de réfection d'infrastructure en un véritable projet de réaménagement exemplaire, fondé sur la renaturalisation des berges, la restauration des habitats aquatiques et riverains, ainsi que sur l'ouverture de la rive aux citoyens. Une approche intégrée, concertée avec les résidents, les institutions riveraines, les organismes communautaires et les experts en environnement permettrait de concilier la nécessaire stabilité des ouvrages avec la protection des écosystèmes et l'amélioration de la qualité de vie.

Je demande donc que le BAPE recommande :

- d'élargir la portée du projet au réaménagement global de la berge sur les 1,3 km concernés;
- d'intégrer une revégétalisation réelle et ambitieuse des remblais émergents, fondée sur les meilleures pratiques de génie végétal;
- d'étudier sérieusement des alternatives à l'enrochement massif, notamment l'utilisation de gabions, de paliers végétalisés et de zones tampons naturelles;
- de garantir une accessibilité physique et visuelle accrue à la rivière pour l'ensemble des citoyens, en particulier les populations plus vulnérables (résidents du CHSLD, habitants en logement social, familles du quartier);
- et de reconnaître la valeur paysagère, patrimoniale et sociale de ce tronçon de la rivière des Prairies dans toute décision finale.

Il est de notre responsabilité collective de faire mieux. Nous voulons des berges vivantes, végétalisées, accessibles et belles, à la hauteur des enjeux environnementaux contemporains et des aspirations des citoyens d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal.

Je vous remercie de l'attention portée à ce mémoire et de la rigueur de votre travail au service de la qualité de nos milieux de vie.

Veillez agréer, madame la Présidente, madame la Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Diane Viens', with a stylized, cursive script.

Diane Viens

Annexe photographique



Photo 1: Berge végétales au 1395 Gouin, Photo Crédit à Jocelyn Duff.



Photo 2: Arrière de la Résidence Ignace Bourget, Photo Crédit à Jocelyn Duff.

Annexe photographique



Photo 3: Arrière du CHSLD Edmond Laurendeau, Photo Crédit à Jocelyn Duff.